RAPPORT ANNUEL
1989-1990

IRI-056

90-07310/

Pour tout renseignement concernant ce rapport ou l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération s'adresser à :

Institut de recherche et
d'information sur la
rémunération

500, rue Sherbrooke ouest
Bureau 1220
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : (514) 288-1394
Télécopieur : (514) 288-3536

Dépôt légal : 2e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-20776-9
ISSN 0832-6207

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q. 1985, c. R-8.2, a.23), j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1990.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Institut et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Ministre du Travail,

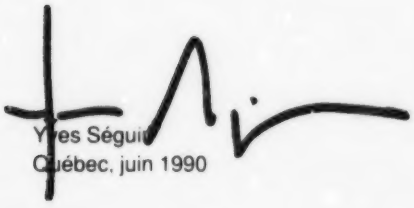

Yves Séguin
Québec, juin 1990

Monsieur Yves Séguin, ministre
Ministère du Travail
425, rue Saint-Amable, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5M3

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

Cette année, en réponse à un intérêt accru de la part du milieu, l'Institut a cherché à se rapprocher encore davantage de son public en général et des parties à la négociation en particulier. Il a publié, entre autres, un rapport sur l'équité salariale, dossier très public comme en témoigne l'accueil qu'il a reçu de la presse et des publications spécialisées. Il a également mené à bien un projet de vulgarisation du rapport de comparaison publié annuellement afin d'assurer à ce document une audience élargie. Il s'est par ailleurs prévalu des structures de contact avec les parties, mises en place au cours du précédent exercice, pour leur fournir des services améliorés.

Toutes ces réalisations ont bénéficié de l'appui actif du comité consultatif de l'Institut dont une des préoccupations majeures est de voir l'I.R.I.R. offrir une information assimilable à ses utilisateurs, notamment les parties.

Pendant cet exercice, l'Institut a placé ses travaux sous le double signe de la qualité et de la pertinence, n'hésitant pas à modifier ses stratégies pour mieux s'adapter aux opportunités de la conjoncture.

À la veille de son cinquième anniversaire, l'I.R.I.R. a donc établi avec ses publics les bases d'une collaboration qu'il reste à approfondir et à faire fructifier à partir des outils, du savoir-faire et des relations d'estime réciproques qu'il s'est appliqué à bâtir depuis sa création.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le Président-directeur général,

Jean-Louis Hérivault
Montréal, juin 1990

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'Institut 9

Nature et composition 9

Fonctions 9

Structures 10

Organigramme 11

Comité consultatif 12

Fonctionnement 13

Présentation des activités 15

Direction de la recherche 15

Direction des relations patronales et syndicales 16

Direction des communications 16

Direction administrative 17

Secrétariat général 18

Services informatiques 19

Services financiers 19

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1990 21

Rapport du vérificateur 21

Revenus et dépenses et excédent 22

Bilan 22

Notes complémentaires 31 mars 1990 23

Le personnel de l'Institut 25

Les membres du comité consultatif 26

Les membres du conseil d'administration 27

Nature et composition

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération a été créé en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic adoptée par l'Assemblée nationale le 19 juin 1985. C'est un organisme dont le ministre de tutelle est le ministre du Travail.

L'Institut est une corporation dont les affaires sont gérées par un conseil d'administration. La loi prévoit un conseil formé de 19 membres dont le président et les deux vice-présidents sont nommés par l'Assemblée nationale; les membres externes sont nommés par le gouvernement et représentent en parties égales les milieux patronaux et syndicaux. Le conseil demeure toutefois restreint, les membres externes n'étant pas nommés.

Fonctions

L'I.R.I.R. a pour mandat d'informer le public sur l'état et l'évolution de la rémunération au Québec. Il a également pour mission de favoriser la bonne marche du processus de négociation collective dans le secteur public du Québec par la réalisation de recherches et la diffusion d'informations objectives, traitées de façon indépendante et impartiale, en vue d'éclairer les parties patronales et syndicales et le public en général.

L'Institut s'acquitte notamment de son mandat en faisant une comparaison de l'état et l'évolution de la rémunération globale des salariés des secteurs public et parapublic par rapport à celle des autres salariés québécois. Pour effectuer cette comparaison, l'Institut utilise et valide des données obtenues d'organismes-ressources gouvernementaux et privés. Cette comparaison s'établit également à partir de l'observation de l'environnement économique relié au marché du travail. Le document qui en résulte ne comporte pas de recommandations. Il est publié au plus tard le 30 novembre de chaque année.

Le deuxième volet du mandat de l'Institut consiste à effectuer des études en réponse aux demandes conjointes des parties patronales et syndicales, à toutes les étapes du processus de négociation. Une intervention de l'I.R.I.R. peut porter sur tout sujet d'intérêt qui mettrait à contribution la neutralité, la compétence et la crédibilité de l'Institut pour aider à faire progresser un dossier.

Enfin, l'Institut peut effectuer des recherches ponctuelles sur des questions spécifiques pour inciter les parties et le public à la réflexion et pour faire avancer le débat autour de la rémunération au Québec.

Structures

Au plan structurel, l'Institut comprend la Direction de la recherche, la Direction des relations patronales et syndicales, la Direction des communications, la Direction administrative et le Secrétariat général. Les Services informatiques et financiers relèvent de la Direction générale. Au 31 mars 1990, l'Institut comptait vingt-quatre employés permanents dont trois hors cadres, deux cadres, dix professionnels, quatre techniciens et cinq employés de soutien.

ORGANIGRAMME

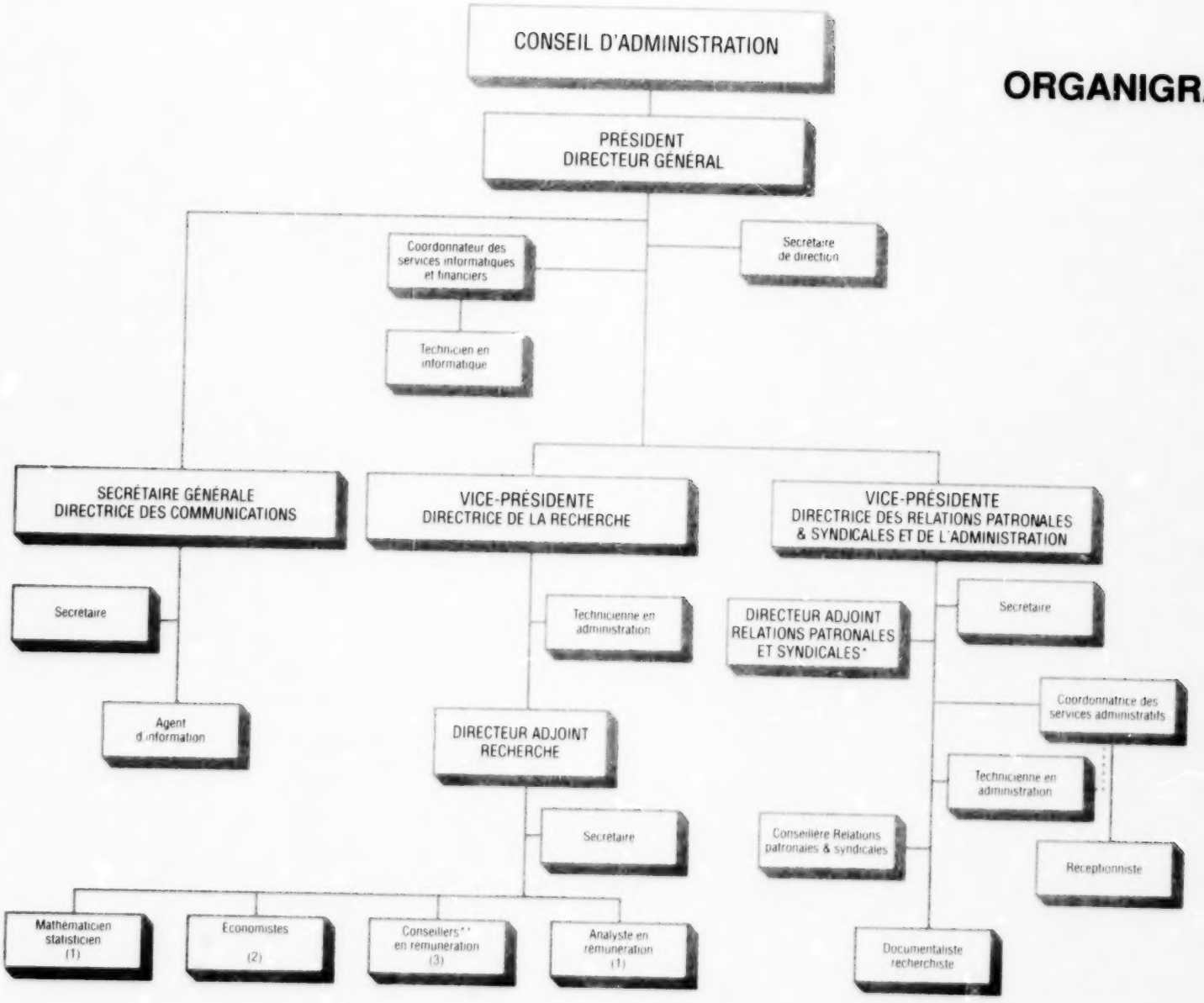

* poste vacant au 31 mars 1990
** un poste vacant au 31 mars 1990

Mars 1990

Comité consultatif

Au cours de l'exercice 1989-1990, le conseil d'administration de l'I.R.I.R. a retiré son caractère provisoire au comité consultatif. Ce comité permet à l'Institut d'être conseillé sur ses orientations en matière de gestion et de recherche en l'absence d'un conseil d'administration complet. Outre le président et les deux vice-présidentes de l'I.R.I.R. qui forment le conseil d'administration actuel, le comité consultatif comprend six membres externes nommés en fonction de leur connaissance des points de vue patronaux, syndicaux et du public en général.

Le comité s'est réuni cinq fois durant cet exercice. Ses membres externes ont été consultés sur des questions touchant l'administration, la recherche et les communications de l'Institut. Ce fut par exemple le cas pour les publications issues des travaux de recherche et pour les relations de l'Institut avec ses publics, notamment les parties. Les discussions entre l'Institut et son comité consultatif ont inspiré les objectifs que l'I.R.I.R. s'est fixés pour 1990-1991. Sur proposition du comité, le conseil d'administration a entériné ces objectifs en février 1990.

FONCTIONNEMENT

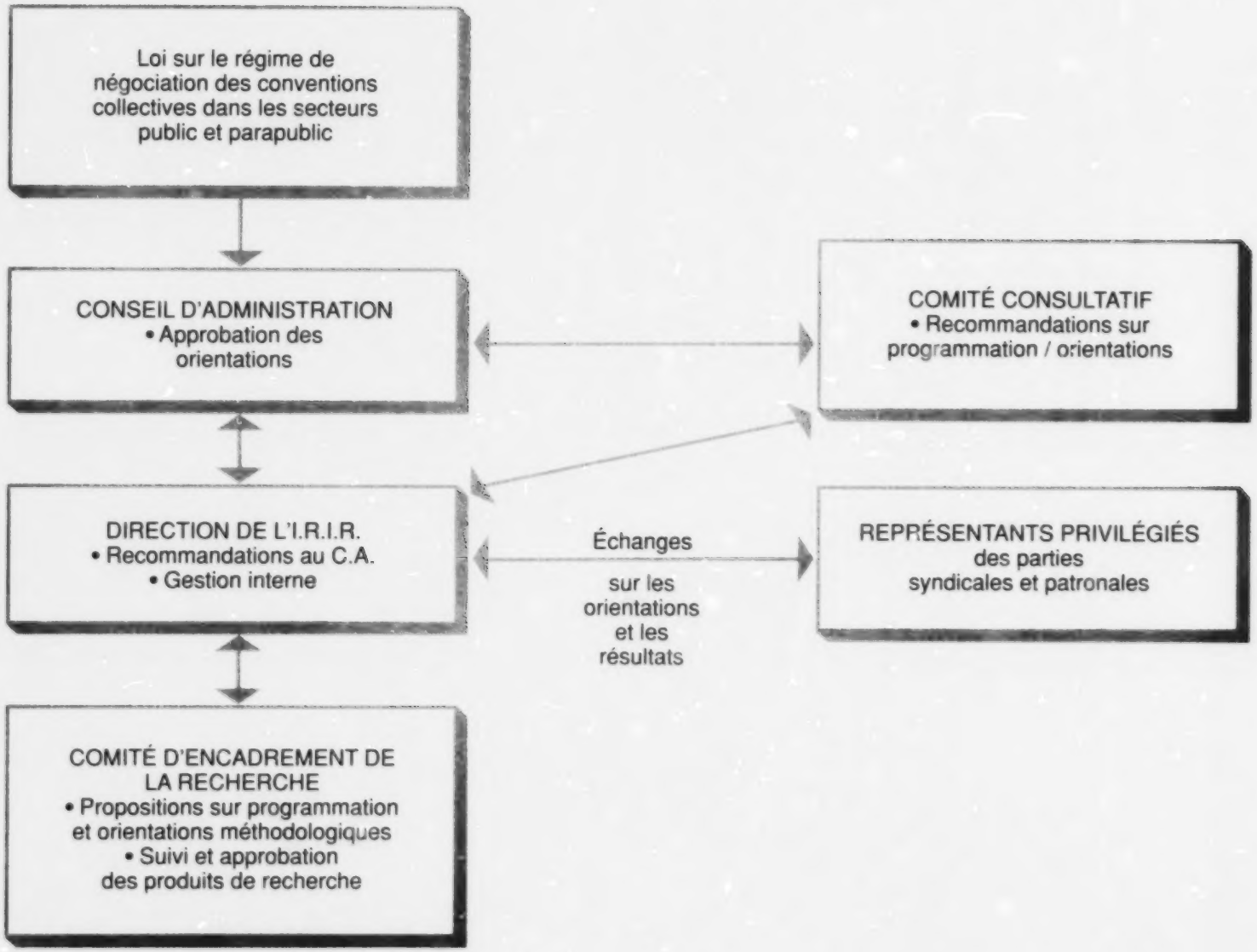

Direction de la recherche

L'I.R.I.R. a pour fonction de rendre compte de façon neutre et objective de l'état de la rémunération globale au Québec et de ses perspectives d'évolution. Ce sont les travaux et les analyses de la Direction de la recherche qui sont au centre de cette mission. Ils permettent d'établir des bases communes de discussion pour la détermination de la rémunération dans le secteur public. La Direction de la recherche se voit également attribuer les mandats spéciaux qui peuvent être confiés à l'Institut par les parties prenantes à la négociation.

La comparaison de l'état et de l'évolution de la rémunération globale des salariés du secteur public et parapublic et celle des autres salariés québécois est demeurée la priorité du programme de recherche en 1989-1990. Ainsi, en plus d'effectuer les travaux nécessaires à la Mise à jour du quatrième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. et à la publication du Cinquième rapport de l'Institut, le personnel de la recherche a entrepris une revue de la méthodologie. Une publication sommaire portant sur l'état de la recherche pour la comparaison de la rémunération a été distribuée aux parties patronales et syndicales. Elle proposait des améliorations à la comparaison salariale, à la méthode des déboursés, à la méthode des coûts simulés et à l'utilisation des enquêtes de planification salariale et des banques de conventions collectives. Des rapports détaillés sur plusieurs de ces questions seront mis à la disposition des parties au cours de l'année 1990-1991. Il suffira ici de mentionner deux améliorations importantes qui sont apparues pour la première fois dans le Cinquième rapport. L'Institut a étayé de mesures de précision plusieurs des résultats de la comparaison de la rémunération entre le secteur public et parapublic et les divers segments du marché du travail. D'autre part, les résultats de la comparaison selon la méthode des coûts simulés ont été obtenus à partir de données québécoises alors qu'auparavant cette méthode s'appuyait sur des données canadiennes.

Par ailleurs, l'Institut a fait le point sur l'équité salariale, question qui est au centre de la négociation dans le secteur public. Le document, diffusé auprès des parties et du public en général, faisait état des divers concepts et notions entourant le principe de l'équité salariale, décrivait l'évolution de cette question au plan international et canadien et traçait un portrait des approches concrètes entreprises dans le secteur public québécois. Il a fait l'objet d'une présentation auprès du personnel de la Commission des droits de la personne du Québec et à un colloque de l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec.

Pour le prochain exercice, l'Institut a décidé de ne pas publier de mise à jour du Cinquième rapport au printemps de 1990 car, au moment de la préparation de ses objectifs, il était probable que la négociation dans le secteur public serait terminée. Ce rapport était donc moins utile que par les années passées où des négociations étaient en cours. De plus, les ressources de l'Institut devaient dans toute la mesure du possible être consacrées à plusieurs projets en attente.

En lieu et place, la Direction de la recherche fera porter ses efforts sur l'amélioration continue de ses produits. Elle se prépare notamment à fournir aux parties des informations plus complètes dans le Sixième rapport, en novembre prochain.

Elle cherchera à augmenter les champs de la comparaison de la rémunération, par exemple:

- en donnant plus d'importance à la segmentation du marché du travail;
- en effectuant une étude de faisabilité pour établir la comparaison de la rémunération des emplois du secteur public sans contrepartie chez les autres salariés québécois;
- en étudiant l'opportunité de tenir compte de la rémunération variable dans la comparaison.

Certains de ces projets donneront lieu à une diffusion accrue et augmenteront sans doute les occasions de rencontre entre le personnel de l'Institut et les parties à la négociation.

Direction des relations patronales et syndicales

La D.R.P.S. est appelée à consolider un lien d'échange privilégié entre l'I.R.I.R. et les parties tout en fournissant un support conseil auprès des Directions de la recherche et des communications pour ce qui est des relations patronales et syndicales.

Parmi ses activités continues, la D.R.P.S. assure sa visibilité auprès des parties, développe des systèmes de relations privilégiées avec celles-ci et apporte à l'I.R.I.R. des informations touchant les relations du travail au Québec pouvant influencer les travaux de recherche de l'Institut.

Au cours de l'exercice présent, la D.R.P.S. a participé à différents colloques syndicaux, patronaux ou universitaires où elle a été appelée à animer, présenter ou partager ses connaissances en matière de rémunération, eu égard aux relations du travail au Québec. Elle a de plus assisté et alimenté certains groupes syndicaux ou patronaux dans le cadre du processus de négociation. Elle a participé à des travaux de recherche de l'I.R.I.R. tels que le dossier de l'équité salariale.

Afin d'offrir un support conseil auprès des autres directions de l'I.R.I.R., la D.R.P.S. a produit des documents internes et ponctuels sur divers thèmes touchant les relations du travail au Québec et ailleurs. À cette fin, elle a mis en place un cartable d'actualité et conçu un formulaire d'évaluation de projets.

Durant le prochain exercice, la D.R.P.S. compte amplifier le développement de son système de relations privilégiées avec les parties. Elle prévoit organiser, de concert avec les Directions des communications et de la recherche de l'I.R.I.R., des séminaires à l'intention des parties. Certains seront destinés à aider ces dernières à mieux évaluer l'impact de la rémunération sur l'environnement économique, et réciproquement. D'autres, plus innovateurs, aideront le secteur public à réfléchir sur des tendances de rémunération ayant fait leurs preuves dans le secteur privé.

Direction des communications

La Direction des communications a une fonction de dialogue avec le public de l'Institut au sens large. Elle lui fait connaître la mission et les réalisations de l'I.R.I.R. et est à l'écoute de ses commentaires en vue de conseiller les autres directions de l'Institut. Ce public se compose tout d'abord des parties patronales et syndicales du secteur public, clients prioritaires de l'Institut. Il comprend aussi les centres d'influence (associations, universitaires, consultants, médias) et enfin, le public en général.

Mis à part son rapport annuel, cette année, l'Institut a proposé quatre publications principales à sa clientèle: la Mise à jour du quatrième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R., un document sur les orientations méthodologiques du Cinquième rapport, un rapport intitulé: "Les principes de l'équité salariale et les approches dans le secteur public québécois" et enfin le Cinquième rapport. La Direction des communications en a préparé le calendrier de production, corrigé et normalisé le texte et assuré la diffusion aux parties, aux autres intervenants du milieu, aux médias et au grand public. Elle s'est également occupée de la vente des rapports disponibles sur cette base. Elle a en outre mis en oeuvre les Faits saillants du Cinquième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R., une brochure de vulgarisation destinée en particulier à rendre accessible la comparaison de l'Institut au plus large public possible. Enfin, elle a réalisé les documents de présentation et de promotion des différents rapports (résumés, communiqués de presse, traduction le cas échéant, bons de commande, etc.). Deux réunions avec les parties patronales et syndicales du secteur public ont été tenues par l'Institut avec le soutien actif de la Direction des communications. Cette dernière a par ailleurs eu la responsabilité d'organiser deux conférences de presse. Elle a aussi, à titre de rétroinformation, évalué la couverture de presse réservée à la Mise à jour du quatrième rapport et au Cinquième rapport.

L'Institut a consacré un bulletin de liaison à la présentation de ses objectifs pour l'année 1990-1991, accompagnée de différentes nouvelles d'intérêt pour qui suit les travaux de l'I.R.I.R.

La Direction des communications s'est aussi employée à faciliter la visibilité de l'Institut tant dans les médias électroniques que dans la presse écrite. De façon plus

directe, l'I.R.I.R. a rencontré le public à son kiosque d'information lors de deux importants congrès à Québec et à Montréal.

Par ailleurs, la Direction des communications traite les demandes de renseignements sur la rémunération émanant du public. Cette année, 638 demandes d'information lui ont été adressées, ce qui représente une augmentation de 78% par rapport à 1988-1989. Les demandes ont porté sur:

- la rémunération pour un emploi, une catégorie d'emplois ou un secteur d'activité 63 %
- des informations d'ordre plus général (systèmes et tendances de rémunération, environnement économique, etc.) 11 %
- les travaux de recherche et les publications de l'I.R.I.R. 15 %
- le mandat, les activités et les services fournis par l'I.R.I.R. 4 %
- d'autres questions 7 %

La Direction des communications a organisé cette année la participation de l'I.R.I.R. à un séminaire de rédaction efficace qui est venu compléter de façon pratique le Guide des publications dont elle a doté l'Institut au cours du précédent exercice.

Cet instrument sera mis à jour en 1990-1991, notamment pour tenir compte des spécifications nouvelles issues de l'adoption de logiciels plus performants. Ces derniers ont en effet permis la production de documents de meilleure qualité à l'intérieur même de l'Institut. Au nombre des autres objectifs de la Direction des communications pour cette période figurent: une diffusion élargie des publications de l'I.R.I.R., la mise en lumière de l'expertise de l'Institut par des activités de type interactif avec le milieu, la consolidation de l'image de l'organisme dans les médias, la poursuite de la vulgarisation des travaux de recherche pour en faciliter l'accès auprès de leur public et l'assistance aux autres directions dans leurs communications avec le milieu.

Direction administrative

Le mandat général de l'administration est d'assurer le développement, la mise à jour et l'application des procédures et politiques administratives et financières de l'I.R.I.R. en fonction des pratiques du secteur public et des exigences du vérificateur général.

La Direction administrative doit soutenir les activités des autres directions de l'Institut en matière de ressources humaines et matérielles. Par ailleurs, elle est responsable du développement et du fonctionnement du centre de documentation.

Au cours de l'année 1989-1990, la Direction administrative a participé au développement et à la planification des objectifs et des activités de l'Institut. Elle a apporté son soutien à la Direction de la recherche dans sa réorganisation. Dans cette perspective, elle a collaboré étroitement au recrutement, à la sélection et à l'embauche du personnel professionnel, technique et de soutien selon le plan d'effectifs prévu. Elle a également vu à l'encadrement des nouveaux employés.

Soucieux du développement professionnel de ses ressources humaines, l'Institut a consacré à la formation et au perfectionnement une moyenne de 3,8 jours-personnes pour le personnel d'encadrement, 2,8 jours-personnes pour les professionnels et 4,3 jours-personnes pour le personnel technique et de soutien.

Conformément à l'objectif qu'elle s'était fixé d'améliorer son fonctionnement interne après plus de trois ans d'opération, la Direction administrative a réévalué entièrement les rôles de son personnel, ainsi que l'ensemble des politiques et procédures existantes.

De même, dans le but de maintenir une bonne gestion de ses ressources humaines, la Direction administrative a amélioré son système informatisé de gestion. Elle a aussi produit un répertoire des conditions de travail pour l'ensemble du personnel y compris les employés cadres.

Cette année, la Direction administrative a dû réévaluer l'ensemble des pratiques et des besoins reliés au centre de documentation. Elle prévoit une réorganisation complète de ce service afin d'en augmenter l'efficacité et, de la sorte, répondre plus précisément aux besoins des différentes directions.

Parmi ses activités continues, la Direction administrative évalue les besoins en ressources humaines, participe à l'élaboration du plan d'embauche de l'Institut et voit à sa réalisation; elle met à jour et applique au besoin des systèmes et des procédures administratives et financières cohérentes, assure l'approvisionnement d'outils et de matériaux nécessaires pour les différents secteurs d'activité et voit à l'organisation matérielle de l'I.R.I.R. De plus, elle prépare et fait approuver des modifications au règlement sur les effectifs, normes et barèmes de l'Institut (C.T.).

Pour l'année 1990-1991, en fonction des objectifs établis, le programme administratif s'articule autour de deux objectifs généraux qui sont, dans un premier temps, de revoir l'organisation fonctionnelle et matérielle de l'Institut en tenant compte des effectifs en place et des besoins spécifiques identifiés et, dans un deuxième temps, de maintenir une bonne gestion des dossiers administratifs et de s'assurer du respect des règles et des procédures en vigueur.

Application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

La Direction administrative est responsable de l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics.

À cet effet, les employés, les clients et les visiteurs sont informés individuellement de l'interdiction de fumer dans certains locaux de l'Institut et des affiches placées en évidence identifient clairement les lieux visés.

Cette année, comme par les années passées, la Direction administrative s'est assurée du respect des interdictions de fumer dans les locaux désignés, soit la réception, la salle de conférence et le centre de documentation.

Aucun avis d'infraction n'a été émis par le responsable de l'I.R.I.R. durant l'année en cours.

Secrétariat général

Le secrétariat général soutient les activités du conseil d'administration et du comité consultatif. Il coordonne l'organisation et le suivi des réunions et la préparation des procès-verbaux de celles-ci. Le conseil d'administration demeurant restreint, c'est surtout par rapport au comité consultatif que ce service exerce cet aspect de son rôle.

Par ailleurs, c'est au Secrétariat général qu'incombent la préparation et la conservation des documents légaux de l'Institut. Il a également le mandat de coordonner la préparation des documents récurrents, notamment le rapport annuel de l'Institut et la documentation demandée pour l'étude des crédits.

La secrétaire générale est responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de la Loi sur les archives. Aucune demande n'a été adressée à l'Institut cette année en vertu de la première loi. Quant à la Loi sur les archives, l'Institut a commencé cette année à appliquer le calendrier de conservation des documents administratifs approuvé en décembre 1988.

Enfin, la secrétaire générale s'occupe de l'application au sein de l'I.R.I.R. des dispositions de la Charte de la langue française. L'Institut ayant reçu son certificat de conformité aux dispositions de la charte en février 1988, des efforts soutenus sont faits pour assurer l'usage d'un français de haute qualité dans toutes les communications de l'I.R.I.R.

Services informatiques

Les Services informatiques sont responsables de l'achat de l'équipement informatique, de son bon fonctionnement, du soutien aux utilisateurs ainsi que du développement de logiciels servant à améliorer le travail des employés de l'Institut.

Le service essaie de faire utiliser davantage et mieux le système informatique.

Cette année s'est principalement caractérisée par la mise à jour des logiciels DBase IV, Word Perfect 5.0, Ventura 2.0, Novell Netware 2.15 et Havard Project Manager ainsi que par l'implantation de micro-ordinateurs, de deux imprimantes au laser et d'un disque rigide. Toutes ces installations ont demandé beaucoup d'ajustements d'équipements et de logiciels et ont changé la façon de travailler du personnel de l'Institut.

Au niveau du développement, des logiciels de facturation et de gestion des dossiers du personnel ainsi qu'une banque de données sur les conventions collectives ont été mis en place.

Il y aura beaucoup moins d'installations au cours de l'an prochain mais plutôt des développements de nouveaux systèmes et des améliorations de ceux déjà en place.

Parmi les objectifs pour la prochaine année on peut mentionner l'implantation d'une méthode d'archivage, d'un système de partage de données pour la Direction de la recherche, la réponse aux besoins graphiques des rapports de l'Institut et l'établissement d'une méthode d'uniformisation des fichiers informatiques.

Les Services informatiques envisagent de simplifier le travail des utilisateurs du système en regroupant des applications sous forme de menus, en automatisant des opérations routinières et en informant régulièrement le personnel des nouvelles possibilités du système.

Services financiers

Les Services financiers de l'I.R.I.R. sont responsables des opérations comptables de l'Institut ainsi que de la paye du personnel.

Ils participent à l'élaboration des budgets et s'assurent que les dépenses des différentes unités administratives sont en conformité avec le budget et les politiques et procédures de l'I.R.I.R.

La subvention pour cet exercice était de 1 745 400 $. Un contrôle strict des dépenses a permis à l'Institut de développer un budget dans les limites imposées par une augmentation de la subvention de 4,3%. Les dépenses ayant dépassé les revenus, la différence a été couverte par une partie du surplus accumulé.

Le service a participé à l'élaboration des différents documents présentant l'historique des budgets et dépenses de l'Institut depuis sa création. Ces documents visaient à sensibiliser les principaux intervenants à l'évolution des ressources financières de l'I.R.I.R.

Des correctifs ont été mis en place afin d'améliorer le contrôle de l'inventaire et des ventes de rapports.

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint
Québec, le 18 mai 1990

Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	1 141 513 $	985 433 $
Conseillers en rémunération	58 568	95 455
Honoraires professionnels	11 468	26 598
Représentation et déplacements	92 498	49 312
Loyer	180 491	179 576
Mobilier, équipement et améliorations locatives	42 071	57 171
Communications	15 231	16 397
Abonnements, cotisations et congrès	49 882	36 498
Impression	118 621	63 030
Fournitures et frais de bureau	76 548	70 599
Intérêts et frais bancaires	14 359	11 568
	1 801 250	**1 591 637**
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires	6 045	8 020
Vente de rapports	8 183	8 045
	14 228	**16 065**
Excédent des dépenses sur les revenus	1 787 022	1 575 572
Subvention du gouvernement du Québec	1 745 400	1 573 400
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention	41 622	2 172
Excédent au début	161 370	163 542
Excédent à la fin	**119 748 $**	**161 370 $**

Bilan au 31 mars 1990

	1990	1989
Actif à court terme		
Encaisse	- $	310 595 $
Débiteurs	797	1 277
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	436 350	-
Frais payés d'avance	19 198	23 074
	456 345 $	**334 946 $**
Passif à court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	85 636 $	- $
Emprunt bancaire (note 3)	140 000	-
Créditeurs et frais courus	110 961	173 576
	336 597	173 576
Excédent	119 748	161 370
	456 345 $	**334 946 $**

Pour le conseil d'administration

Jean Gérin-Lajoie

Hélène Dawson

Notes complémentaires
31 mars 1990

1. Constitution, fonction et financement

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., chapitre R-8.2). Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements publics, au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 2).

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. Emprunt bancaire

La subvention à recevoir du gouvernement du Québec a été donnée en garantie de l'emprunt bancaire.

LE PERSONNEL DE L'INSTITUT AU 31 MARS 1990

DIRECTION GÉNÉRALE

Président-directeur général	**Jean-Louis Hérivault**
Secrétaire de direction	Danielle Lepage
Coordonnateur des services informatiques et financiers	Jean-Guy Cloutier
Technicien en informatique	Guy Roy

DIRECTION DE LA RECHERCHE

Vice-présidente et directrice de la recherche	**Nicole P. Gendreau**
Technicienne en administration	Anne Bouchard
Directrice adjointe de la recherche par intérim	**Martine Nadeau**
Secrétaire	Lucie Pelletier
Conseillère en rémunération	Louise Charbonneau
Conseillère en rémunération	Christiane Lamarre
Analyste en rémunération	Danielle Drapeau
Économiste	Josée Perreault
Économiste	Dominique Vachon
Mathématicien-statisticien	Jean-Philippe Gwet

DIRECTION DES RELATIONS PATRONALES ET SYNDICALES

Vice-présidente et directrice des relations patronales et syndicales	**Hélène Wavroch**
Conseillère aux relations patronales et syndicales	Lyne Drapeau

DIRECTION ADMINISTRATIVE

Vice-présidente et directrice de l'administration	**Hélène Wavroch**
Secrétaire	Diane Bell
Coordonnatrice des services administratifs	Hélène Sirois
Technicienne en administration	Jocelyne Boisjoly
Réceptionniste-dactylo	Ghislaine Leclaire
Documentaliste-recherchiste	Josée Grenier

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Secrétaire générale et directrice des communications	**Elaine Baxter McLeay**
Secrétaire	Johanne Charland
Agent d'information	Michel Durand

LES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF AU 31 MARS 1990

Jean-Louis Hérivault
Président-directeur général
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Hélène Wavroch
Vice-présidente et directrice des relations patronales et syndicales et de l'administration
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Nicole P. Gendreau
Vice-présidente et directrice de la recherche
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Nicole Blouin
Presidente
N.B. Communication Relations publiques Inc.

François Charbonneau
Directeur général
Association des optométristes du Québec

Jean-Guy Duchaine
Vice-president, ressources humaines
Quebecor

Suzanne Forest
Syndic et conseiller juridique
Corporation professionnelle des psychologues du Quebec

Renée Lacoursière
Directrice des services linguistiques et des relations publiques
Bell Canada

Maurice Lemelin
Professeur titulaire
Ecole des hautes études commerciales

Secrétaire (non-membre)
Elaine Baxter McLeay
Secrétaire générale et directrice des communications
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 1990

Président	**Jean-Louis Hérivault**
Vice-présidente	**Hélène Wavroch**
Vice-présidente	**Nicole P. Gendreau**
Secrétaire générale (non-membre du conseil)	Elaine Baxter McLeay